

L'arrêt de la C.I.J.

Lundi 26 février 2007 / AFP

La Bosnie déboutée de sa plainte pour génocide contre la Serbie

LA HAYE (AFP), 16:13

© AFP



Le président serbe Boris Tadic à Belgrade le 26 février 2007

La Cour internationale de justice, plus haute instance judiciaire des Nations unies, a jugé lundi que la Serbie n'avait pas orchestré de génocide en Bosnie durant la guerre de 1992-95.

La Serbie "n'a pas commis de génocide" en Bosnie, selon l'arrêt de la CIJ, lu par la présidente Rosalyn Higgins. "Il n'y a pas lieu d'ordonner à ce que soient versés des indemnités", comme en réclamait Sarajevo, a-t-elle ajouté.

La CIJ a toutefois qualifié de génocide un épisode de cette guerre, le massacre de quelque 8.000 musulmans à Srebrenica en 1995, et blâmé Belgrade pour ne pas l'avoir empêché.

"Les massacres de Srebrenica ne peuvent être directement attribués à l'accusé", avait déclaré Mme Higgins. Mais la Serbie n'a "rien fait pour respecter ses obligations de prévenir et de punir" le massacre de Srebrenica alors qu'elle en avait les moyens. "L'accusé avait une position d'influence sur les Serbes de Bosnie" et "aurait dû déployer tous ses efforts pour prévenir les événements tragiques qui se profilaient", a dit Mme Higgins.

La plainte déposée par la Bosnie portait sur l'ensemble du conflit, et non sur Srebrenica. Elle avait d'ailleurs été déposée en 1993 alors que le massacre dans l'enclave protégée par l'ONU date de 1995.

© AFP



Le massacre de Srebrenica

La Serbie "est à la fois soulagée et satisfaite", a indiqué à l'AFP maître Xavier de Roux, avocat de l'équipe de défense serbe.

"C'est un arrêt d'apaisement (...) On arrive à la fin d'une épouvantable querelle. Ceci devrait permettre d'aplanir les difficultés entre les différents Etats de l'ancienne Yougoslavie", a ajouté M. de Roux.

Le président serbe Boris Tadic a qualifié lundi "d'important" le verdict de la CIJ, "car il a été établi que la Serbie n'a pas commis de génocide en Bosnie-Herzégovine". "Néanmoins, la partie du verdict constatant que la Serbie n'avait rien fait pour empêcher le génocide sur la population musulmane à Srebrenica est très dure pour nous", a indiqué M. Tadic, appelant à l'arrestation dans les plus brefs délais de "tous ceux qui sont responsables de crimes de guerre".

La CIJ a souligné que la Serbie devait "immédiatement prendre des mesures effectives pour (...) coopérer pleinement" avec le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie et "transférer les personnes accusées de génocide ou de l'un de ces quelconques autres actes.

© AFP



Une musulmane bosniaque se recueille au cimetière de guerre de Sarajevo, le 25 février 2007

"La CIJ a accepté les conclusions (juridiques) du TPI", s'est pour sa part félicité Phon van den Biesen, conseiller de l'équipe bosniaque. "Ceci permet d'établir ce qui s'est vraiment passé en Bosnie. Ils ne pourront plus nier à Belgrade qu'il y a eu un génocide à Srebrenica".

La Serbie "a violé (ses) obligations (...) en ne transférant pas Ratko Mladic, accusé de génocide et de complicité de génocide" par le TPI, selon la CIJ.

Le général Ratko Mladic, toujours en fuite, commandait les forces serbes bosniaques qui ont attaqué Srebrenica. Le procureur du TPI Carla del Ponte accuse Belgrade de le soutenir dans sa cavale et de le cacher sur son territoire.

Les massacres de Srebrenica étaient déjà définis comme un génocide par le TPI.

La Bosnie avait saisi la CIJ en 1993, lui demandant de dire que la Serbie avait organisé un génocide lors de la guerre qui avait débuté en 1992 et devait durer jusqu'en 1995, faisant 200.000 victimes.

Les meurtres à grande échelle, les camps de détention pour Musulmans et Croates bosniaques, le siège de 44 mois de la ville de Sarajevo, les viols et déplacements forcés commis par les troupes des Serbes de Bosnie ont tous été examinés lors des audiences de la CIJ en février dernier.

Mais la Cour a estimé lundi qu'il ne s'agissait pas de génocide, et n'a donc pas examiné la responsabilité de Belgrade dans ces actions.

De nombreux Musulmans et Croates de Bosnie ont réagi avec indignation au verdict: "L'Europe a une nouvelle fois montré qu'elle était contre les Musulmans", a déclaré Munira Subasic, présidente de l'Association des femmes rescapées du Srebrenica.

Le membre musulman de la présidence tripartite de Bosnie, Haris Silajdzic, a lui aussi déploré le jugement, tout comme son collègue croate, Zeljko Komsic: "Nous, ceux qui étions ici pendant la guerre, savons qu'un génocide a été commis" dès le début du conflit, a déclaré M. Komsic.

La CIJ s'était dans un premier temps déclarée compétente, ce que la Serbie avait rejeté tout au long des audiences.

Les arrêts de la CIJ sont définitifs et sans possibilité de faire appel, mais la Cour n'a aucun moyen de les faire appliquer.

Mots clés : [CIJ](#) [Bosnie](#) [Serbie](#) [génocide](#)

